Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 18 avril 2023

ID : 064-216404301-20230404-23DEL42-DE

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

<u>Présents</u>: M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes LAMAZERE, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à M. BOUNINE), M. ARENAS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes FOURQUET (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE)

Secrétaire de séance : Mme LAMAZERE

23 - 42 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE D'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE ET L'ASSOCIATION « MUSÉE JEANNE D'ALBRET »

Rapport présenté par Madame DE MORO, maire-adjoint :

L'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 imposent à l'autorité administrative attribuant une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 €, de passer une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. C'est le cas pour l'association « Musée Jeanne d'Albret ».

La précédente convention étant arrivée échéance, il convient de procéder à son renouvellement (cf. projet de convention ci-joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de convention triennale ci-joint, entre la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et l'association « Musée Jeanne d'Albret »,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution des présentes décisions.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 avril 2023 Et tous les membres présents ont signé Pour copie conforme et certificat d'affiche.

> Le Maire d'ORTHEZ, Emmanuel HANON



Publiée le